

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-792/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de quatre agents des installations électromécaniques stagiaires du corps territorial des Postes et Télécommunications.

n° 74-792/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 mai 1974

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1974

Date du numéro
25 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un concours direct pour le recrutement de quatre agents des installations électro-mécaniques stagiaires du corps territorial des Postes et Télécommunications, sera ouvert les vendredi 28 juin 1974 et samedi 29 juin 1974 à 7 h 30 soit à l'école de la Zone portuaire Sud soit à la direction de l'office des Postes et Télécommunications. Art. 2— Les candidats à ce concours devront se présenter personnellement au ministère de la Fonction Publique, service du Personnel, pour déposer leur déclaration de candidature. Les imprimés nécessaires à la constitution du dossier d'inscription, seront fournis à la Fonction Publique. Les demandes d'inscription ne seront plus admises après le samedi 15 juin 1974 à 12 heures. Pièces à fournir : — Extrait d'acte de naissance ; — Copie conforme de la carte d'identité française ou certificat de nationalité française ; — Copie conforme du BEPC ou d'un diplôme équivalent ou certificat de scolarité attestant que l'intéressé a poursuivi ses études jusqu'en classe de seconde ; — Extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) ; — Deux photos d'identité ; et sous réserve de la vérification ultérieure de leur aptitude physique.